

La campagne EPA a commencé le 6 janvier dernier et va se poursuivre jusqu'au 2 mars 2021 pour réaliser le bilan de l'année écoulée pour tous les personnels de l'Établissement public.



## Une politique RH de reconnaissance professionnelle INCOMPRÉHENSIBLE !

### Alors que l'ensemble des membres de la Direction générale :

- **vous a félicité** pour notre investissement en 2020,
- **vous a remercié** d'avoir été capables de maintenir un haut niveau de production, malgré des conditions de travail dégradées,
- **vous a adressé des louanges** sur votre capacité d'avoir répondu aux attentes de nos donneurs d'ordre.

La Direction des ressources humaines vous a concocté en décembre dernier un cocktail de reconnaissance professionnelle et surtout financière, au goût particulièrement amer.

**Pour les fonctionnaires** : hausse de la **PFT limitée à 1,5%** avec instruction donnée aux managers de respecter cette année « une cible maximum de 50% de bénéficiaires ».

**Pour les salariés** : **diminution de l'enveloppe** de points en 2021 (20 000 au lieu de 35 000 en 2020).



On le voit nettement, **l'objectif de la Direction est de réduire la masse salariale et non de reconnaître le travail et les efforts réalisés en 2020 par les personnels publics et privés.**

En matière d'attribution de la PVO, la règle « objectifs réussis à 100 % = 90% de la PVO » est maintenue. Les 10% restants sont attribués aux agents dont les « efforts, la performance et le niveau d'engagement professionnel le justifient ». Ces 10% ne sont pas SMART et s'assimilent donc à une « note de gueule »! Comment la Direction va-t-elle attribuer ces 10% restants ?

**L'UNSA, comme l'année dernière, condamne cette règle absurde. Les objectifs atteints à 100% doivent donner lieu à une attribution de 100% de PVO.** En agissant ainsi le DRH dénature les règles initiales de la PVO.

Outre le gel du point d'indice, l'UNSA estime que la politique RH en matière de rémunération complémentaire est inadmissible !

**L'UNSA demande à la Direction générale de revoir rapidement sa copie car elle n'est pas à la hauteur de votre investissement et risque de démotiver fortement les personnels !**

# En 2021 rejoignez-nous !



Plus que jamais à vos côtés

## Barème des cotisations annuelles 2021

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation,  
n'hésitez pas à contacter l'antenne de votre site :

Angers : Pièce 3B, entresol 24 rue Louis Gain  
Bordeaux : Pièce 1151 Rue du Vergne  
Ile-de-France : Pièce 4030 56 rue de Lille Paris

PERSONNEL PUBLIC	PERSONNEL PRIVÉ	TARIF ANNUEL	PRÉLÈVEMENT EN 4 FOIS
Adjoint administratif et technique Contractuel de droit public - C	Technicien supérieur	60 €	15 €
Secrétaire administratif Contractuel de droit public - B	Attaché d'études	67 €	16,75 €
Attaché d'administration Contractuel de droit public - A	Chargé d'études A	78 €	19,50 €
Attaché principal	Chargé d'études B	89 €	22,25 €
Attaché hors classe Administrateur civil	Directeur d'études	111 €	27,75 €
Retraité		30 €	7,50 €

Oui à plus de droits  
Oui à plus d'autonomie  
Oui à plus d'écoute

**Je dis oui à l'UNSA !**

